Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le 21/10/2020
ID : 084-258403153-20201012-DCS_2020_26_2-DE

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Octobre 2020

DCS n°2020-26

Date de convocation : 01/10/2020

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 36
Suppléants : 8
Absents non remplacés : 0

Quorum : 25

Votants : 43

L'an deux mille vingt, le douze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Jacques DEMANSE, M. Yvan BOURELLY, M. Michel DOUCENDE, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
Mme Isabelle BURE représentée par Mme Marie-Dominique SARRAIL
M. Stéphane MICHEL représenté par Mme Evelyne ESPENON
M. Fulgencio BERNAL représenté par M. Gérôme VIAU
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
M. Paul Roger GONTARD, M. Luc ROUSSELOT, M. Serge MALEN, M. Michel PERRAND, M. Yann BOMPARD

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :
Mme Annie DEL BASSO,

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GARCIA

OBJET : Rapport d'activité 2019 du SMBVA

Rapporteur : Pascale BORIES

L'article L.5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 21/10/2020
Reçu en préfecture le 21/10/2020
Affiché le 21/10/2020
ID : 084-258403153-20201012-DCS_2020_26_2-DE

Le rapport reprend l'historique et le contexte de la démarche. Il rappelle le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement. Il précise le travail réalisé durant l'année 2019. Ce rapport est transmis en annexe.
Le contenu de ce rapport annuel d'activité doit remplir les obligations juridiques, transmettre une information de qualité à l'ensemble des élus des EPCI et des communes membres.

Ainsi, le rapport d'activité 2019 du SMBVA se décompose en 3 parties :

- Le SMBVA : un territoire charnière doté une instance politique
- Le SMBVA : un accompagnateur, un partenaire, un acteur de l'aménagement
- L'élaboration/révision du Schéma de Cohérence territorial

Considérant que le Bureau Syndical réuni le 28 septembre 2020 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon porté à sa connaissance.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 40
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 3 (M. NAHOUM, Mme DUBOIS et M. BERENGUER)

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente,
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON